

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et abrogation des cartes communales des communes de Bassemberg et de Thanvillé

Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Par arrêté communautaire du 28 mai 2019, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et sur le projet d'abrogation des cartes communales des communes de Bassemberg et de Thanvillé pour une durée de 40 jours consécutifs, du lundi 24 juin 2019 à 9 h au vendredi 2 août 2019 à 17 h.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal vise à disposer d'un nouveau document réglementant le droit des sois sur l'ensemble de la communauté de communes, structuré autour des axes suivants :
- Un territoire qui maîtrise son urbanisation : un développement urbain respectueux du paysage montagnard,
- Un territoire vivant et accueillant,
- Un territoire de proximité : un bassin de vie à taille humaine,
- Un patrimoine villageois et urbain à mettre en valeur,
- Une naturalité à préserver.

Ce document fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'abrogation des cartes communales vise à mettre fin à l'application de ces documents dans la perspective de l'entrée en vigueur du plan local d'urbanisme intercommunal.

Au terme de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

L'abrogation des cartes communales sera prononcée par délibération du conseil communautaire puis par arrêté préfectoral.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné une commission d'enquête composée :

- du Président de la commission d'enquête :
- Monsieur Oudin, Ingénieur des travaux publics de l'Etat et Directeur Départemental Adjoint de la DDE à la retraite,
- et des membres titulaires :

Monsieur Platret, Inspecteur des transmissions à la retraite, et Monsieur Sallé, Ingénieur divisionnaire des TPE à la retraite.

Le siège de l'enquête est la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le dossier d'enquête publique sur support papier et en version numérique (sur un poste informatique) sera consultable au siège de la communauté de communes et dans les communes désignées ci-après, pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête aux jours et aux horaires suivants :

Lieux	Le dossier (version papier et numérique) et le registre seront à la disposition du public aux jours et horaires suivants :	Dates et horaires de permanence des commissaires enquêteurs
Communauté de Communes de la Vallée de Villé 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG (siège de l'enquête)	Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h Ouverture exceptionnelle pour les besoins de l'enquête le samedi 6 juillet 2019 de 9 h à 12 h	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 24 juin 2019 de 9 h à 12 h • Samedi 6 juillet 2019 de 9 h à 12 h • Vendredi 2 août 2019 de 14 h à 17 h
Mairie de LALAYE 12 rue de Bassemberg - 67220 LALAYE	Mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi 9 juillet 2019 de 14 h à 17 h • Jeudi 25 juillet 2019 de 14 h à 17 h
Mairie de NEUVE- EGLISE 15 rue de l'Eglise - 67220 NEUVE- EGLISE	Mardi et vendredi de 9 h à 11 h et de 15 h à 18 h	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi 30 juillet 2019 de 15 h à 18 h
Mairie de SAINT-MARTIN 10 route de la Libération - 67220 SAINT-MARTIN	Mardi de 8 h 30 à 12 h Vendredi de 16 h à 19 h	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 12 juillet 2019 de 16 h à 19 h
Mairie de THANVILLÉ 9 rue du Château - 67220 THANVILLÉ	Lundi de 16 h à 19 h Mardi de 9 h à 12 h Jeudi de 16 h à 19 h Vendredi de 9 h à 12 h	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 27 juin 2019 de 16 h à 19 h • Lundi 22 juillet 2019 de 16 h à 19 h
Mairie de VILLÉ 21 place du Marché - 67220 VILLÉ	Lundi de 13 h 30 à 17 h Mardi de 13 h 30 à 19 h Mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 3 juillet 2019 de 9 h à 12 h • Mercredi 17 juillet 2019 de 14 h à 17 h

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique unique seront consultables sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-vallee-de-ville>

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par la commission d'enquête et déposés au siège de la communauté de communes et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé - Centre Administratif - 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : valleedeville@registredemat.fr
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-vallee-de-ville>

Les observations numériques seront enregistrées du lundi 24 juin 2019 à 9 h jusqu'au vendredi 2 août 2019 à 17 h.

Le rapport et les observations de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté de Communes, ainsi que dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête, pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant la même durée.

Le dossier de PLUi comporte une évaluation environnementale et un résumé non technique dans son rapport de présentation.

L'avis de la Mission Régionale de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de PLUi et d'abrogation des cartes communales est la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, représentée par son Président, Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.